

### *Le CTP Central reporté.*

L'ensemble des organisations a refusé de siéger lors de la séance du CTP central prévue le mercredi 20 mai, qui devait émettre un avis sur la création de la Direction des achats et des CSP comptables. Dans une déclaration commune les syndicats ont indiqué que la concertation sur ces deux réformes avaient été bien trop tardive, que les nombreuses incertitudes quant à la situation des agents concernés n'étaient pas acceptables et qu'il était nécessaire de placer ces réformes dans une perspective plus globale, permettant de comprendre les orientations que l'exécutif souhaite donner à l'administration parisienne dans les prochaines années.

En réponse à cette déclaration, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, a indiqué que le dialogue social sur ces réformes s'était mis en place et que les engagements avaient été tenus. Elle n'a cependant pas ignoré les préoccupations que traduisait le refus de siéger, et a proposé la mise au point d'un « accord de méthode avec les partenaires sociaux sur la conduite du changement ». Dans un communiqué publié le jour même, elle précisait vouloir « un dialogue social confiant et approfondi, auquel les deux parties doivent prendre toute leur part, afin de définir des équilibres justes pour l'administration et les personnels ».

L'UCP, qui était partie prenante de l'action commune des organisations syndicales, et qui dès le CTP central du 26 mars dernier, avait dénoncé l'absence de concertation et une mise en œuvre dans la précipitation, prend acte de cette proposition et ne peut qu'espérer qu'elle redonnera toute sa place à un véritable dialogue social.

Bien entendu, le dossier de la création de la DA et des CSP comptables n'est pas clos : de nombreux points sont à préciser et à amender, tant en ce qui concerne les aspects ressources humaines qu'en matière d'incidence sur le fonctionnement de l'administration. Le travail sur le fond doit reprendre pour parvenir à une réforme qui soit acceptée par les personnels et ne soit pas source de complexité supplémentaire dans les procédures.

Le CTP central est à nouveau convoqué le vendredi 29 mai, et l'UCP profitera de cette occasion pour demander des réponses claires aux nombreuses interrogations que soulève encore la création de ces nouvelles structures.

### *Bilan de l'ARTT.*

Le 14 mai, Maïté ERRECART, adjointe au maire chargée des personnels, a réuni les organisations syndicales signataires de l'accord ARTT de 2001, dont l'UCP, pour un bilan après plus de sept ans d'application. Elle a indiqué à cette occasion que l'exécutif n'avait pas l'intention de remettre en cause le protocole d'accord, mais qu'il lui paraissait nécessaire de le toiletter, certaines disparités s'étant installées au fil du temps entre les directions et quelques points n'ayant pas été vus au moment de la signature de l'accord. Elle a également souligné qu'il s'agissait d'un bon protocole pour les agents et qu'il n'était pas souhaitable que certains soient mieux servis que d'autres.

Yves BORST, au nom de l'UCP, a souligné que le protocole, malgré sa complexité, était bien intégré par les agents et présentait des aspects positifs : plus de temps libre pour les agents, amélioration de la vie familiale et de la qualité de vie personnelle. Pour autant, les aspects négatifs ne doivent pas être occultés : la diminution du temps de travail ne s'est pas accompagnée d'une baisse de la charge de travail, d'où plus de stress et d'absentéisme, l'incidence plus forte des congés scolaires a entraîné un fonctionnement fractionné des services.

Par ailleurs, la réflexion sur l'aménagement du temps de travail n'a pas été engagée, l'application du protocole n'a pas été suivie, le groupe de pilotage permanent ne s'étant jamais réuni et il n'y a eu que peu d'échanges entre les syndicats et la DRH sur le sujet, sauf pour la mise en place du nouveau CET. La programmation trimestrielle a disparu et les périodes rouges ont été oubliées. Par ailleurs, il n'y a pas d'égalité devant le temps de travail entre les agents en horaires fixes et ceux en horaires

variables. Enfin, le CET, qui devrait résulter d'un choix de l'agent est le plus souvent subi plus que choisi. Yves BORST a enfin rappelé la position de l'UCP, favorable, sur la base du volontariat, à la possibilité de monétarisation des JRTT. Il a indiqué qu'un projet de décret prévoyait d'offrir la possibilité de convertir des JRTT en points de retraite additionnelle.

Maïté ERRECART a répondu que le dossier du rachat des JRTT n'était pas ouvert actuellement, qu'il le serait peut-être après le bilan de l'ARTT. Elle s'est également déclarée peu favorable au badgeage pour les cadres, pensant qu'il faut différencier le temps de travail et les responsabilités de l'encadrement.

Michel YAHIEL, DRH, a insisté sur le fait que l'objectif n'est pas de « détricoter » l'accord, mais de le corriger à la marge, pour parvenir à une application cohérente entre les directions, en se demandant si les objectifs de l'ARTT ont été atteints, en identifiant les difficultés apparues au cours du temps. Il a proposé de fournir aux organisations syndicales des éléments de bilan et d'organiser un échange technique avant le 30 juin.

La poursuite des discussions est prévue jusqu'à la fin de 2009, et UCP Flash y reviendra.

### **Information sur la pandémie grippale.**

Le 15 mai, Véronique BÉDAGUE HAMILIUS, secrétaire générale de la Ville de Paris, a présenté aux organisations syndicales les mesures en cas de pandémie grippale qui seront exposées lors du CHS central du 15 juin prochain.

Ces mesures sont essentiellement une adaptation de celles prévues en 2006 dans le cadre de la grippe aviaire (cf. *UCP Flash 353*), actualisées pour tenir compte de l'expérience.

Elles viseraient à assurer le fonctionnement des services indispensables : état civil, collecte des ordures ménagères, production et traitement de l'eau, chauffage collectif, services funéraires), et mobiliseraient environ 12.000 agents. La Ville pourrait également être amenée à apporter son concours à l'Etat pour la mise en place d'autres mesures, telles que l'ouverture de centres de consultations, l'organisation de la vaccination ou la distribution de masques de protection.

Comme en 2006, les mesures présentées au CHS central seront déclinées par direction et détaillées dans les organismes paritaires correspondants.

Michel YAHIEL a rappelé que le droit de retrait s'applique en cas de danger imminent pour la santé d'une personne, mais que son invocation serait difficilement envisageable en cas de pandémie. Il a également précisé que l'Etat aurait la possibilité de déclencher la réquisition des personnels nécessaires.

### **Règlement alcool : reprise des discussions.**

L'un des points justifiant le refus des organisations syndicales de siéger lors du CHS central prévu le 30 avril (cf. *UCP Flash 477 du 5 mai*) était l'opposition unanime au projet de règlement alcool, jugé trop répressif. La ville a donc décidé de rouvrir les discussions sur ce sujet avec les organisations syndicales et une première réunion s'est tenue sous la présidence de Michel YAHIEL le 20 mai. Nous développerons ce sujet dans notre prochain numéro.

**Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45